



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 19 décembre 2022 à 20h30 à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
 - 1.1 Aucun
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
 - 2.1 Aucun
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Aucun
- 5. Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Avis de motion - règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2023, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette et du traitement des matières résiduelles
 - 5.2 Règlement 2022-475 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2023, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette et traitement des matières résiduelles - adoption du projet de règlement
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Aucun
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Aucun
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Aucun
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Aucun
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12. Prochaine séance**
 - 12.1 Aucun
- 13. Autres sujets**
 - 13.1 Aucun
- 14. Tour de table du conseil**
 - 14.1 Aucun
- 15. Période de commentaires et de questions**
 - 15.1 Aucun
- 16. La levée de la séance**
 - 16.1 Aucun



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 19 décembre 2022 à 20h30, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

Étaient présents : M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Sylvie Tremblay, conseillère
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier.

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

22-12-279

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 soit accepté.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA GREFFE

22-12-280

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023, L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET LA TARIFICATION DE COMPENSATION DU SERVICE D'AQUEDUC - ÉGOUT ET DE LA CUEILLETTE ET DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Denise Leblanc donne un avis de motion de la présentation d'une séance du conseil d'un règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2023 et l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarifications de compensation du service d'aqueduc, égout et de la cueillette et du traitement de matières résiduelles

22-12-281

RÈGLEMENT 2022-475 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023, L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET LA TARIFICATION DE COMPENSATION DU SERVICE D'AQUEDUC - ÉGOUT ET DE LA CUEILLETTE ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend en compte le projet de règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2023, portant le numéro 2022-475;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 19 décembre 2022 et qu'un projet dudit règlement a été déposé séance tenante;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Sylvie Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

D'adopter le projet de règlement 2022-475 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2023, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette et traitement des matières résiduelles

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes présentes dans la salle ont assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un citoyen présente une analyse des coûts économisés pour avoir retiré l'élévateur intérieur dans le projet de l'aréna. Selon lui, la Ville a fait un mauvais choix et s'expose à des poursuites éventuellement. Il déplore ce choix.	La maire explique de nouveau le contexte qui a amené la Ville à faire le choix de retirer l'élévateur intérieur pour revenir au scénario initial qui était de le mettre à l'extérieur. Le Ville devait couper environ 1,5 M\$ dans le projet et ce choix s'est imposé car le projet d'élévateur intérieur entraînait énormément de coût : réaménagement de la cantine et du bureau des employés, installation d'une passerelle, réaménagements de toute la mezzanine, etc. Le bâtiment sera rénové selon les normes et sera beaucoup plus accessible pour les personnes à mobilité réduite qu'il l'est actuellement.

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

22-12-282

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:54, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier